



Lasseube, le 15 avril 2011

Le Maire

à

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux

MAIRIE
64 290 LASSEUBE

Tél : 05.59.04.22.67

Fax : 05.59.04.24.34

e-mail : mairie.lasseube@wanadoo.fr

Objet : Réunion du Conseil Municipal n°4/2011

P.J. : - Procès-verbal de la séance n°3/2011

- Projet de Compte administratif et Budget Primitif
Commune + assainissement

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra
le 29 avril 2011 à 21h à la Mairie de Lasseube.

Les remarques et demandes de modifications sur le compte rendu joint à cette convocation devront être effectuées par écrit 48 heures avant la séance.

➤ **ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du compte-rendu de la séance n°3/2011,
2. Budget Commune :
 - Vote du Compte de Gestion 2010,
 - Vote du Compte Administratif 2010,
 - Affectation du résultat 2010,
 - Vote des taux des 3 taxes directes locales,
 - Vote du budget Primitif 2011.
3. Budget assainissement :
 - Vote du Compte de Gestion 2010,
 - Vote du Compte Administratif 2010,
 - Affectation du résultat 2010,
 - Vote du budget Primitif 2011.
4. Changement d'assiette d'un chemin rural,
5. Toiture de la maison des maîtres,
6. Electrification rurale : dossier de renforcement,

Questions diverses.

Le Maire,

Jean-Louis VALIANI



COMPTE RENDU

**DE LA SEANCE 04/2011 DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 avril 2011 à 21h**

Convocation : 15 Avril 2011

L'an deux mil onze et le vingt neuf Avril, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALIANI, Maire.

Présents : Joëlle FABRE, Michèle CAZADOUMECQ-COGES, Patrick PORTATIUCAMBUSSET, Rachel MONTET, Joëlle LACAZETTE-JACOB, Yves BORDENAVE, Sébastien BORDENAVE-NOLIVOS, René BOURDET-PEES, Rachel CAZALET, Emmanuel COPPIN, David LAMPLE, Serge GUILHEM-BOUHABEN, Henri LAGREULA, Félix REBOLLE-LABORDE, Michel SALLENAVE

Absents avant donné pouvoir :

Anne Sophie DUFOSSE qui a donné pouvoir à Patrick PORTATIUCAMBUSSET

Muriel LAURENT a donné pouvoir à René BOURDET-PEES,

Alain TUCQ a donné pouvoir à Yves BORDENAVE

Secrétaire de séance : Joëlle LACAZETTE -JACOB

Monsieur le Maire propose une modification dans l'ordre du jour en votant en premier lieu le compte administratif 2010 puis le compte de Gestion 2010 pour le Budget de la Commune et le Budget d'assainissement. Il demande également de rajouter un point n° 7 intitulé « Achats sans délibération »

Arrivée de David LAMPLE à 21 h 20

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 3/2011 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II – BUDGET COMMUNE :

A - Compte Administratif 2010 :

Monsieur le Maire présente les différents comptes et propose à l'assemblée de poser des questions au fur et à mesure.

A la ligne 6132 monsieur le Maire précise que la location atelier CUMA n'a pas été réglé cette année ce qui explique le 6 000 € au Budget primitif 2011

A la ligne 1641 Monsieur BOURDET-PEES demande pourquoi on a noté emprunt tracteur alors qu'il s'agit du camion ?

Mr le Maire répond qu'il s'agit du même compte (emprunt pour le camion en 2010, et pour le tracteur en 2011) et cela a été vu en Commission.

Le Maire présente le compte administratif 2010.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2010, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	894 265,40 €
Recettes de l'exercice	1 139 349,09 €
Excédent antérieur reporté	157 522,12 €
Excédent de clôture	402 605,81 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	336 048,80 €
Recettes de l'exercice	307 091,33 €
Déficit antérieur reporté	75 090,57 €
Déficit de clôture	104 048,04 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire se retire et ne participe pas au vote.

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

B - Compte de Gestion 2010 :

Le Maire présente le compte de gestion 2010.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2010, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	894 265,40 €
Recettes de l'exercice	1 139 349,09 €
Excédent antérieur reporté	157 522,12 €
Excédent de clôture	402 605,81 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	336 048,80 €
Recettes de l'exercice	307 091,33 €
Déficit antérieur reporté	75 090,57 €
Déficit de clôture	104 048,04 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

C - Affectation du résultat 2010 :

Constatant que le Compte Administratif de l'exercice 2010 fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de clôture de **402 605,81 €**,
- un déficit d'investissement de clôture de **- 104 048,04 €**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de maintenir en section d'investissement (compte budgétaire de report : 001) la totalité du déficit d'investissement de clôture : **- 104 048,04 €**

- D'affecter en section d'investissement (compte budgétaire d'affectation : 1068) une partie de l'excédent de fonctionnement : **104 048,04 €**
- de maintenir en section de fonctionnement le solde de l'excédent de fonctionnement (compte budgétaire de report : 002): **298 557,77 €**

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D - Vote des taux des 3 taxes directes locales :

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **382 073 €**
Après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux votés	Variation des taux (/ n -1)	Produit voté
Taxe d'habitation	1 855 000,00 €	12,70 %	0	235 585,00 €
Taxe foncière (bâti)	1 126 000,00 €	9,79 %	0	110 235,00 €
Taxe foncière (non bâti)	85 000,00 €	42,65 %	0	36 253,00 €
TOTAL	3 066 000,00 €			382 073,00 €

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

E – Vote du budget primitif 2011 :

Le Conseil Municipal invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2011 et après en avoir délibéré, approuve la proposition de Budget Primitif 2010 tel que présenté ci-après, qui s'équilibre :

- en fonctionnement pour un montant de **1 418 531 €**
- en investissement pour un montant de **852 254 €**

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III – BUDGET ASSAINISSEMENT

A - Compte Administratif 2010 :

Le Maire présente le compte administratif 2010.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	19 650,90€
Recettes de l'exercice	25 294,40 €
Déficit antérieur reporté	6 724,75 €
Déficit de clôture	1 081,25 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	9 096,08 €
Recettes de l'exercice	43 515,65 €
Excédent antérieur reporté	1 647,85 €
Excédent de clôture	36 067,42 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire se retire et ne participe pas au vote.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B - Compte de Gestion 2010 :

Le Maire présente le compte de gestion 2010.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion 2010, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	19 650,90 €
Recettes de l'exercice	25 294,40 €
Déficit antérieur reporté	6 724,75 €
Déficit de clôture	1 081,25 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	9 096,08 €
Recettes de l'exercice	43 515,65 €
Excédent antérieur reporté	1 647,85 €
Excédent de clôture	36 067,42 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C - Affectation du résultat 2010 :

Constatant que le Compte Administratif de l'exercice 2010 fait apparaître un déficit de fonctionnement de clôture de **- 1 081,25 €**,
un excédent d'investissement de clôture de **36 067,42 €**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de maintenir en section d'investissement (compte budgétaire de report : 001) la totalité de l'excédent d'investissement de clôture : **36 067,42 €**
- de maintenir en section de fonctionnement la totalité du déficit de fonctionnement (compte budgétaire de report : 002): **- 1 081,25 €**

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D - Vote du budget primitif 2011 :

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2011 et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition de Budget Primitif 2010 tel que présenté ci-après, qui s'équilibre :
en fonctionnement pour un montant de **20 910 €**
en investissement pour un montant de **52 583 €**

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

IV – DEPLACEMENT ET ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°3 DIT DE VIDALE

Le Maire rend compte au Conseil municipal de la demande de Monsieur Jean-Jacques VIDALE concernant le déplacement d'une partie du chemin rural n°3 dit de VIDALE et l'aliénation en sa faveur de cette partie de voie remplacée par le nouveau tracé.

Le Conseil Municipal,

- Considérant que le nouveau tracé se fera sur la propriété de Monsieur Jean-Jacques VIDALE,
- Considérant que la partie du chemin rural remplacée par le nouveau tracé est bordée par des terrains appartenant au demandeur,
- Considérant que les frais de Géomètre, de Notaire et d'enregistrement seront supportés par le Commune,

➤ **AUTORISE** le Maire à faire appel à Monsieur BOUCHONNEAU, Géomètre expert à Oloron Sainte Mairie pour dresser le plan du nouveau tracé,

➤ **ACCEPTE** de déplacer l'assiette dudit chemin et d'aliéner la partie de la voie remplacée par le nouveau tracé à Monsieur Jean-Jacques VIDALE, conformément au plan qui sera dressé par le Géomètre,

➤ **SOUMET** cette acceptation à une enquête publique en Mairie pendant 15 jours,

➤ **PRECISE** que cet échange fera l'objet d'un acte notarié devant un notaire du cabinet Fabre, Rigal et Duc, afin que le Service du Cadastre puisse procéder aux mises à jour nécessaires,

➤ **AUTORISE** le Maire à signer ledit acte notarié.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame CAZADOUMECQ précise que le souhait du propriétaire est de participer aux frais engendrés par ce changement d'assiette. Pour sa part la commune prendra en charge le tri-couche et l'usager le suppléant pour l'enrobé.

V – TOITURE DE LA MAISON DES MAÎTRES :

Le Maire informe le Conseil municipal que des infiltrations d'eau ont été constatées à la Maison des Maîtres. Plusieurs devis ont été demandés pour cette opération, et examinés en Commission Urbanisme. Le devis de l'entreprise DENIS a été retenu pour un montant de 17 471,80 € HT, soit 20 896,27 € TTC.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE la réfection de la toiture de la Maison des Maîtres,

RETIENT l'offre présentée par l'entreprise DENIS,

AUTORISE le Maire à déposer la déclaration préalable nécessaire à l'exécution de ces travaux, le cas échéant.

Monsieur PORTATIU précise que les travaux pourront être réalisés cet été pour ne pas gêner l'accès à la cantine.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VI – ELECTRIFICATION RURALE

1/ Dossier BARDYN André

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : **renforcement B.T. du poste n°35 « Lassabatère » (réclamation de Monsieur BARDYN André).**

Madame la Présidente du Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SPIE SUD OUEST.

Le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE AB (Renforcements liés à l'urbanisme) 2011 », propose au Conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	33 197,52 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 319,75 €
- frais de gestion du SDEPA	1 387,86 €
- TOTAL	37 905,13 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation du F.A.C.E	23 736,22 €
- Participation du SDEPA	6 796,61 €
- TVA préfinancée par le SDEPA	5 984,43 €
- Participation de la Commune sur travaux à financer sur fonds libres	0,01 €
- Participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 387,86 €
- TOTAL	37 905,13 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal,

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2/ Dossier MEYER Pascal

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : **alimentation B.T. de la propriété de Monsieur MEYER Pascal (poste n°46 « Longuet »).**

Madame la Présidente du Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SPIE SUD OUEST.

Le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE AB (Extension souterraine) 2011 », propose au Conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	9 962,18 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	996,22 €
- frais de gestion du SDEPA	416,48 €
- TOTAL	11 374,88 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation du F.A.C.E	7 122,96 €
- TVA préfinancée par le SDEPA	1 795,86 €
- Participation de la Commune sur travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	2 039,58 €
- Participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	
416,48 €	
- TOTAL	
11 374,88 €	

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal,
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VII- ACHATS SANS DELIBRATION :

Monsieur PORTATIU énumère les différents achats réalisés :

- Une tondeuse : 1 999 € TTC
- Un souffleur de feuilles mortes : 600 € TTC
- Une douche pour le Presbytère : 1 400 € TTC

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VIII- QUESTION DIVERSES :

Monsieur le Maire rappelle la commémoration du 8 Mai 1945 avec cette année la participation des enfants de l'école et d'un détachement militaire des Armées de Pau.

Madame MONTET fait le point sur le recrutement du coordinateur et de l'animateur du service jeunesse en précisant qu'il s'agit de CDD de 6 mois.

Monsieur PORTATIU informe que la commission accessibilité s'est réunie à deux reprises :

Avec la DDTM

Avec la commission voirie, la commission urbanisme pour définir les priorités.

Il rajoute que le tracteur a été livré ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 40.